



Morbihan

Conseil général

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES INTERVENTIONS  
SANTAIRES ET SOCIALES

Centre médico-social  
de circonscription  
Locminé

Locminé, le 18 février 2013

Madame BOULLERET Aurélie

Dossier suivi par :  
Mme TAVERSON  
Secrétariat de P.M.I.  
Tél : 02/97/43/72/03

**Objet : Notification d'agrément assistant familial**  
PJ : arrêté de décision – attestation d'agrément –

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un agrément assistant familial vous a été accordé par le président du conseil général pour une durée de cinq ans suivant les modalités indiquées dans l'arrêté de décision.

Vous trouverez également votre attestation d'agrément. Elle précise le nombre d'enfants pour lesquels vous êtes agréé. Cette capacité d'accueil est à respecter impérativement. Ce document est à conserver précieusement et devra être présenté à chacun de vos employeurs.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

9/ Le Responsable de Territoire